

ED LLSH n° 50

Maison du Doctorat
110 rue de la chimie
38400 Saint Martin d'Hères

Mise à jour : 02/07/2025

Pièces à fournir dans le cadre de la CANDIDATURE

- **Convention de formation** à télécharger sur votre compte ADUM onglet "espace personnel", remplie et signée par le ou la doctorant.e, la direction de thèse et du laboratoire.
- **Charte du doctorat** à télécharger sur votre compte ADUM onglet "espace personnel", remplie, datée et signée par le ou la doctorant.e, la direction de thèse et du laboratoire.
- **Charte anti-plagiat** à télécharger sur votre compte ADUM onglet "espace personnel", remplie, datée et signée
- **Fiche d'installation** du Comité de suivi individuel (CSI), datée et signée par toutes les parties (bien cocher les cases)

LES DOCUMENTS CI-DESSUS DEVRONT ETRE TRANSMIS SANS LA SIGNATURE DE LA DIRECTRICE DE L'ECOLE DOCTORALE

- **Lettre de motivation**
- **Curriculum Vitae**
- **Les relevés de notes des 4 semestres du Master (M1+M2) de l'établissement de diplomation**
- **Copie du diplôme de Master** (NB : si étranger, fournir une traduction du diplôme en français ou à défaut, en anglais ; accompagné d'un supplément au diplôme (annexe descriptive du parcours de formation))
- **Projet de thèse argumenté**, assorti d'une **bibliographie**

Même si un projet est nécessairement provisoire, **il devra faire figurer** :

- **une forme d'état de l'art** ;
 - la/les **question(s) de recherche** ;
 - préciser la **contribution originale de la thèse** (ce qu'elle recherche de nouveau),
 - le **cadre théorique et/ou méthodologique** ;
 - et **définir un calendrier provisoire** qui montre autant que possible **la faisabilité du projet dans le temps imparti pour une thèse**, en prenant en compte le temps à consacrer à la formation et à la participation à des colloques et publications.
- **Justificatif de ressources suffisantes** (copie contrat de travail, attestation de financement (bourse, etc), ou à défaut, une attestation sur l'honneur signée de vos soutiens financiers indiquant vous prendre en charge durant la thèse). – **Il faut pouvoir justifier au minimum de ressources mensuelles**. En cas d'attestation, bien préciser le montant mensuel ou annuel moyen de la prise en charge ainsi que la durée).